



*Conseil communal du 30/06/2026*

**Réponse à l'interpellation n°29 :**

**« Comité P'tit Boule ; Interpellation introduite par Mme KASKO Sofia, Conseillère communale PS - report du 24/06/2026 (*ordre du jour complémentaire*)**

Je vous remercie Madame la Conseillère de cette interpellation pour votre implication et votre vigilance quant à la qualité de vie dans le quartier P'tit boule. Nous y sommes attentifs et en dialogue avec les habitants.

J'ai souhaité élargir quelque peu ma réponse à vos questions afin de vous présenter une vision plus globale des actions déjà entreprises ou actuellement à l'étude pour répondre aux différentes préoccupations exprimées par les habitants. Ces problématiques sont en effet étroitement liées et nécessitent une approche coordonnée.

En matière de vidéoprotection, nos services sont actuellement en contact avec une société spécialisée afin d'obtenir une estimation budgétaire pour un éventuel déploiement de caméras sur le territoire communal.

Par ailleurs, six caméras ont été installées en 2023 sur le site du parc à conteneurs dans le cadre des travaux réalisés par la société Via Paris Concept Decor. Nous allons vérifier leur état de fonctionnement et analyser, tant sur les plans technique que juridique et budgétaire, la possibilité de déplacer au moins une caméra vers l'extérieur du site afin de surveiller l'entrée où des dépôts clandestins sont régulièrement constatés. Une telle démarche devra naturellement respecter l'ensemble des dispositions légales applicables à la surveillance de l'espace public.

Concernant le parc P'tit Boule, une présence quotidienne des gardiens de la paix est assurée. Au minimum un agent est présent chaque jour de 13 heures à 21 heures. Les week-ends ainsi que durant les congés scolaires, cette présence débute dès 9 heures. En période scolaire, des passages sont également effectués dès l'ouverture des parcs afin d'assurer une présence continue. Les éventuelles absences liées aux pauses restent limitées et le parc n'est jamais laissé durablement sans surveillance.

Les rassemblements et barbecues organisés à proximité de la rue de la Cible sont connus de nos services depuis plusieurs années. Les gardiens de la paix interviennent systématiquement afin d'y mettre un terme lorsque cela s'avère nécessaire et, lorsque la situation l'exige, l'appui de la police est sollicité.

La sécurisation des accès à la Coulée Verte fait également partie des dossiers actuellement analysés, même si les contraintes techniques rendent cette problématique particulièrement complexe.

S'agissant des dépôts clandestins, des contrôles réguliers sont organisés et plusieurs enlèvements ont déjà été réalisés à la suite des signalements des riverains. Ces interventions se poursuivront.

Concernant les panneaux rappelant les sanctions applicables en matière de propreté publique, il est proposé d'attendre l'adoption du nouveau règlement-taxe afin que les montants des amendes qui y figureront soient actualisés.

Les services communaux restent également particulièrement attentifs aux signalements de graffitis et interviennent dans les meilleurs délais, dans la limite des moyens humains et matériels disponibles.

J'en viens maintenant à la problématique des regroupements de jeunes, qui constitue le cœur de votre interpellation.

Cette situation a récemment été abordée lors d'une réunion avec les éducateurs de rue. Ceux-ci confirment que ces regroupements persistent malgré une présence régulière des services communaux.

Les éducateurs connaissent déjà une partie de ces jeunes, principalement âgés de 18 à 30 ans. Leur travail de proximité leur a permis d'établir une relation de confiance avec certains d'entre eux, qui participent ponctuellement aux activités proposées. D'autres restent plus difficiles à mobiliser, ce qui nécessite un travail de terrain patient, constant et inscrit dans la durée.

C'est pourquoi nous avons demandé aux équipes de prévention, et en particulier aux éducateurs de rue, de renforcer leur présence au parc P'tit Boule durant les périodes de forte fréquentation, notamment par beau temps. Une vigilance particulière sera également maintenue à la Coulée Verte ainsi que dans les autres espaces publics identifiés comme lieux de rassemblement.

Les équipes poursuivront leur travail de dialogue afin de sensibiliser ces jeunes au respect du voisinage, au vivre-ensemble et à la préservation d'un cadre de vie serein.

Les habitants évoquent également la création d'un Partenariat Local de Prévention. Les équipes de prévention ne peuvent pas être directement associées à un tel dispositif, dans la mesure où leur mission repose avant tout sur une relation de confiance avec les jeunes. Une implication dans un mécanisme de transmission d'informations vers les services de police risquerait de compromettre ce travail de proximité.

En revanche, si les habitants souhaitent mettre en place un PLP citoyen, la Commune est pleinement disposée à les accompagner dans cette démarche et à les orienter vers les services régionaux compétents. Plus largement, nous souhaitons soutenir toutes les initiatives citoyennes favorisant le dialogue, la prévention et la cohésion dans les quartiers.

Enfin, afin de renforcer l'information du public, nous examinerons la possibilité d'installer des panneaux rappelant certaines dispositions du Règlement général de police, notamment celles relatives à l'interdiction des barbecues sur l'espace public sans autorisation, aux nuisances sonores ainsi qu'aux sanctions applicables. Il convient toutefois de rappeler que si certaines infractions relèvent des agents constatateurs SAC, les faits de tapage nocturne et les graffitis demeurent de la compétence exclusive des services de police.

En conclusion, la Commune est pleinement consciente des difficultés rencontrées dans le quartier P'tit Boule et elle est en dialogue direct avec ses représentants. Elle continuera à agir, avec les moyens dont elle dispose, en mobilisant les différents services concernés et en recherchant un équilibre entre prévention, présence sur le terrain, répression lorsque cela est nécessaire et amélioration durable du cadre de vie des habitants.